



## Communiqué de presse

### **Avis du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail concernant leur contribution au Programme national de réformes.**

Pour la fin du mois d'avril, la Belgique ainsi que les autres pays européens doivent déposer leur Programme national de réformes (PNR) à l'Union européenne. Pour rappel : le PNR constitue l'instrument de suivi et d'évaluation du volet national de la stratégie européenne Europe 2020 » pour une croissance économique « intelligente, durable et inclusive » que l'Union européenne a adoptée en 2010. Il rassemble formellement les mesures prises par les autorités politiques du pays au cours des douze derniers mois dans les domaines concernés par les recommandations de 2016, les autres dispositifs de la coordination macro-économique européenne ainsi que les priorités pour les mois à venir. Depuis 2011, dans le cadre de la mise en place du Semestre européen, le PNR s'articule aussi avec les programmes de stabilité et de convergence.

C'est dans ce cadre que les interlocuteurs sociaux réunis au sein du Conseil central de l'économie (CCE) et du Conseil national du Travail (CNT) viennent d'adopter en commun un avis unanime portant sur leur contribution au PNR.

Cet avis donne un aperçu des résultats de la concertation sociale interprofessionnelle, ainsi que des principaux avis, rapports et études émis par le CCE et le CNT les derniers mois qui présentent un lien avec l'adoption du Programme national de réformes 2017. Cette contribution est destinée à alimenter le contenu du prochain PNR et à y figurer en annexe.

En 2016-2017, les thèmes sur lesquels les interlocuteurs sociaux ont ainsi été amenés à travailler concernent, par exemple, la réforme structurelle du marché du travail et le travail faisable, la réforme de la loi de 1996 sur la formation des salaires, la réforme des pensions, en ce compris la prise en compte de la pénibilité parallèlement à l'allongement de l'âge légal de la retraite et de la durée des carrières, l'engagement de la Belgique en matière de changements climatiques et les enjeux énergétiques ainsi que de mobilité.

Un moment marquant de l'année 2017 est la conclusion de l'Accord interprofessionnel en date du 2 février (joint en annexe de l'avis) qui ouvre un certain nombre de chantiers pour les Conseils. Ces chantiers concernent, notamment, la problématique du burn-out, la simplification administrative, l'organisation du travail tournée vers l'avenir, les phénomènes de la digitalisation et de l'économie collaborative, la mobilité ou encore la promotion de l'emploi des jeunes.

Les Conseils demandent que la partie II du Rapport sur l'emploi et la compétitivité du CCE, rédigée sous la responsabilité des interlocuteurs sociaux, fasse partie intégrante de leur contribution au PNR. Cette deuxième partie fait le point sur le consensus existant entre les interlocuteurs sociaux sur les enjeux de politique économique de notre pays. Elle constitue un état des lieux de notre économie, en comparaison avec les pays de référence. Enfin, elle cherche à mettre des points à l'agenda politique en attirant l'attention des gouvernants et des différentes autorités publiques sur les thèmes qui cristallisent les débats dans la société et qu'ils souhaitent voir repris dans le PNR.

L'avis est disponible sur les sites des Conseils : <http://www.ccecrb.fgov.be> et <http://www.cnt.be>.